

M. Pointe. Il nie le désarmement des soldats opéré par le peuple, sur la place St-Jean. Il s'appuie à ce sujet sur l'instruction relative au procès d'Avril, et sur les débats qui en ont été la conséquence devant la Chambre des Pairs. Il invoque le témoignage des habitants de la place St-Jean, et celui des soldats eux-mêmes, qui dans cette journée, nous dit-il, auraient éventré leur frère, plutôt que de se laisser désarmer.

« Quant à l'hôpital, M. Chapeau nous apprend que les sept cent quatre-vingt-huit malades, composant alors le service de médecine, ont tous été soignés par des médecins attachés à ces services. Quatre-vingt-onze seulement auraient reçu les soins de M. le docteur Pointe, savoir ceux de la salle Ste-Anne et les trente premiers de la salle St-Bruno, sur lesquelles ce médecin fait journellement sa clinique comme professeur de l'Ecole de Médecine, et trente-un à la salle St-Jean, où sa présence n'a été utile que deux jours. Enfin, M. Chapeau termine ainsi :

Certes! il nous eût été bien doux de pouvoir, comme M. Pointe, nous installer à demeure dans notre hospice et d'y mettre en sûreté nos personnes et nos biens, alors que dès le soir du premier jour du combat nous y étions parvenus au risque de notre vie; mais nous avions d'autres devoirs à remplir à l'extérieur : nos femmes et nos enfants étaient inquiets sur notre sort; ils manquaient de nourriture; des voisins mal intentionnés pouvaient dans ces troubles politiques compromettre leur tranquillité et appeler sur eux les malheurs de la guerre; de malheureux blessés étaient peut-être à attendre nos secours autour de nos habitations. Ces raisons nous engagèrent à braver tous les dangers pour être chaque jour alternativement à l'Hôtel-Dieu et dans nos familles.

Faut-il excuser ceux de nous qui ne purent faire leur service public dans ces jours de désolation? Voici la position de l'un d'eux. Logé quai de Retz, n° 49, placé entre les batteries si actives de la rive gauche du Rhône et le feu des in-